

## Ville de LAMBALLE-ARMOR

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars, à 19H00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

*Date de l'envoi de la convocation : 17 mars 2025.*

#### **PRESENTS :**

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUULT David, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUËT Philippe, JEGU Josianne, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LEVY-ROBERT Christelle, L'HEVEDER Jérôme, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien

#### **ABSENTS :**

- BERNU Sylvain donne pouvoir à LE BOUCHER Colette,
- GILLARD Nadine donne pouvoir à L'HEVEDER Jérôme,
- LAVENU DE NAVERAN Hélène donne pouvoir à LINTANF Goulven,
- LE MOIGNE Christine donne pouvoir à URVOY Laurence,
- LE GUEN Nadège.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : GOASTER Samy

#### **Délibération n°2025-024**

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 4

#### **RESSOURCES HUMAINES CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE DE SERVICE AVEC REMISAGE**

Lamballe-Armor dispose d'un parc automobile, dont certains véhicules sont à la disposition des élus et des agents dans le cadre de l'exercice de leurs mandats ou fonctions. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les conditions de cette mise à disposition fassent l'objet d'une délibération annuelle. Ainsi, le 25 mars dernier, l'assemblée délibérante a délibéré sur le sujet.

En raison de la création d'un poste de directeur des services techniques, il convient de les rajouter dans les bénéficiaires pour leur attribuer un véhicule de service avec remisage à domicile

Les dispositions de la mise à disposition d'un véhicule de service avec remisage sont :

- Bénéficiaires :
  - o Les personnes exerçant les mandats et fonctions ouvrant droit à la possibilité de mise à disposition de véhicules de service avec remisage à domicile sont :
    - Le Maire,
    - Le Directeur général des services (DGS),
    - Le Directeur général adjoint (DGA),
    - Le directeur des services techniques (DST),
  - o Dans le cadre de missions, astreintes opérationnelles ou contraintes de service particulières, un agent peut être, de manière exceptionnelle, autorisé à remiser le véhicule de service à son domicile
- Conditions d'utilisation à respecter :

- L'autorisation de remisage fait l'objet d'un arrêté d'autorisation de remisage à domicile de véhicules de service,
- L'usage privatif du véhicule est strictement interdit,
- En cas d'absence d'une durée au moins égale à une semaine, le véhicule doit être remis à la disposition de la commune.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2123-18-1-1,
- La délibération n°2024-075 du 23 septembre 2024, adoptant les conditions de la mise à disposition avec remisage à domicile,
- La délibération n°2024-105 du 16 décembre 2024, créant le poste de directeur des services techniques,

**Après en avoir délibéré :**

Le Conseil municipal :

- ADOPTE les dispositions, présentées ci-dessus,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

**Abstention : M. BERNU. Mme LE BOUCHER. M. M'BAREK**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 31 MARS 2025

Philippe HERCOUËT

Maire de Lamballe-Armor



*[Handwritten signature in blue ink]*

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

31 MARS 2025

31 MARS 2025

Pour le Maire  
En déléguation  
Lydie MICHEL  
Directrice  
Administration Générale

*[Handwritten signature in blue ink]*